

La pêche électrique ravage les fonds marins



Moitié moins d'espèces dans les fonds marins, voici ce que révèle une étude britannique à paraître et qui analyse l'impact de la pêche électrique sur les écosystèmes. Un article de notre partenaire, *le Journal de l'Environnement*.

Pour parvenir à ces conclusions, les scientifiques du Cefas, l'équivalent britannique de l'Ifremer, ont comparé deux zones de pêche britanniques de taille et de composition sédimentaire similaires. Et dont les écosystèmes sont semblables. Seule différence : des chalutiers à perche, notamment électriques, opèrent dans la première. Ils ont ensuite analysé l'importance et l'état des espèces halieutiques à l'aide de chaluts (dix à panneaux et un de fond). « C'est la méthodologie standard pour étudier l'impact d'un engin de pêche sur les écosystèmes. C'est le même protocole qu'avait suivi le Cefas lorsqu'il avait documenté les impacts du chalut classique à panneaux », note Didier Gascuel, professeur en écologie halieutique à Agro Campus Ouest.

57 % d'espèces benthiques ont disparu

Résultat : la zone de pêche électrique affiche une biodiversité beaucoup plus réduite que sa voisine. Les prises effectuées par le chalut de fond montrent qu'il y a 57 % d'espèces en moins. Celles des chaluts à panneaux révèlent pour leur part une réduction de 21 %. « Cette étude est importante, car elle est la première du genre à évaluer les impacts in situ », précise Didier Gascuel. En envoyant des décharges dans des sédiments, les chalutiers à perche capturent plus facilement les poissons plats, mais détruisent au passage la moitié des espèces benthiques (de fond).

Les soles disparaissent aussi

Les chercheurs ajoutent que 17 espèces de fond observées dans la zone de référence ont disparu de la zone d'activité de chalutiers à perche électrifiés. Et les espèces présentes sont fortement touchées. Les soles communes y sont 2,6 fois moins nombreuses et les raies bouclées moitié moins. L'incapacité des chalutiers électriques à remplir, l'an dernier, leur quota de soles n'est peut-être pas étrangère à cette dévastation.

Stress général de l'écosystème

Cette zone abrite en revanche beaucoup plus d'ophiures fragiles — proche de l'étoile de mer — et de bernard-l'hermite, cette dernière espèce étant un charognard. « Cela montre que les peuplements benthiques sont fortement perturbés. L'invasion de ces espèces est le signe d'un stress général de l'écosystème, qui perd en biodiversité et en résilience », explique l'écologue halieutique.

Interdiction totale en juillet 2021

Interdite en Europe par le règlement du 30 mars 1998, la pêche électrique bénéficie encore de dérogations accordées « à titre expérimental » à chaque État membre à hauteur de 5 % de sa flotte de chalutiers à perche. Une brèche dans laquelle se sont essentiellement engouffrés les Pays-Bas (84 navires en 2018), mais aussi l'Allemagne (dont 6 bateaux à capitaux néerlandais pêchent la sole), le Royaume-Uni et la Belgique. Tous opérant dans le sud de la mer du Nord. En février dernier, l'UE s'est montrée plus ferme en interdisant définitivement cette pratique de pêche, dans toutes les eaux européennes, dès le 1^{er} juillet 2021. Une victoire obtenue grâce à la forte mobilisation de l'ONG Bloom. Les Pays-Bas ont pourtant décidé d'attaquer cette interdiction devant la Cour de justice de l'UE le 9 octobre dernier.

Efficacité et Transparence des Acteurs Européens ©
1999-2018. EURACTIV MEDIA NETWORK BV. | Termes

& conditions | Nous contacter

Envie de savoir ce qu'il se passe ailleurs en Europe? [Souscrivez maintenant](#) à The Capitals.

